

**Nous contacter**

DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DÉPLACEMENTS

Service Patrimoine de Voirie

Mission de Contrôle des Concessions de Distribution de l'Énergie

Affaire suivie par : Zohra ZOUINE – 01 40 28 72 58

121 avenue de France 75013 Paris

Paris, le 11 février 2019

**Plus d'infos**

Sur [paris.fr](http://paris.fr) et au 3975

(0,05€ par minute + le prix normal de l'appel)

**Références du courrier**

Code Ville de Paris :

À l'attention des entreprises détentrices de l'agrément,

**Objet : Suppression agrément de la Ville de Paris relatif à l'exécution des travaux sur ouvrages électriques en immeuble (colonnes montantes)**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'exécution des travaux sur les ouvrages électriques en immeuble (colonnes montantes), il vous a été délivré par la *Commission Supérieure de Contrôle de l'Électricité* de la Ville de Paris un agrément valable pour une période de dix ans. Les procédures d'agréments délivrés aux entreprises du génie électrique ont évolué. Je vous informe par conséquent de la **suppression de l'agrément « travaux sur colonnes montantes » de la Ville de Paris.**

En effet, un groupe de travail s'est constitué en collaboration avec les différents acteurs concernés (organisme de certification QUALIFELEC, CSEE, ENEDIS etc.) et il a été jugé nécessaire de créer une mention spécifique « **colonnes montantes** » liée à la qualification des installations électriques **Logement-Commerce-Petit Tertiaire (LCPT) de l'organisme QUALIFELEC.** Avec le déploiement des nouveaux usages des occupants de logements collectifs, l'entretien et la rénovation des colonnes montantes électriques se sont avérés indispensables. La sécurité et le renforcement de ces interventions imposent des connaissances et des compétences particulières (normes d'installation, procédures administratives et règles de sécurité). L'obtention de la mention « colonnes montantes » est exigée pour toutes interventions sur les colonnes montantes électriques à Paris. Pour de plus amples informations sur ce nouveau dispositif, je vous invite à vous rapprocher des organismes suivants :

- **La Chambre Syndicale des Entreprise d'Équipement Électrique (CSEEE) :** [contact@cseee.fr](mailto:contact@cseee.fr)  
tel. : 01 40 55 14 00
- **QUALIFELEC,** Association professionnelle et Technique de Qualification des Entreprises du Génie Électrique et Énergétique : [contact@qualifelec.fr](mailto:contact@qualifelec.fr) / tél. : 01 53 06 65 20

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



**Diane COHEN**  
L'Ingénieur des Services Techniques  
Cheffe de la Mission  
De Contrôle des Concessions de  
Distribution de l'Énergie